

Ruhengeri, le 5 juillet 1951.

RAPPORT MENSUEL de JUIN 1951

I. - RECENSEMENT

Les livrets d'identité et les rîches sont en général bien tenus; presque tous les sous-chefs ont utilisés le stock de livrets et de rîches qui leur avait été remis, et il conviendrait de leur en faire parvenir de nouveaux afin que le travail de recensement se poursuive; un tableau des demandes a été établi à cette fin.

II. - IMPÔT SUPPLEMENTAIRE une grande confusion semble régner dans l'esprit de plusieurs sous-chefs au sujet de la perception de cet impôt. Cette confusion n'est le plus souvent d'ailleurs que la façon déguisée de marquer une certaine repugnance à la perception de cet impôt. Par exemple, la tendance générale est de ne pas faire payer l'I.S. aux "vieux-lards". De plus, la plupart pense que ce sont les rapports conjugaux qui sont taxés; en conséquence, deux solutions sont possibles: rappeler à l'ordre les sous-chefs en les menaçant de sanctions et d'amendes, ce qui a été fait; ou bien aller de rûgo en rûgo vérifier si la repudiation des remmés est réelle. Cette dernière solution n'est guère réalisable.

III. - VIEILLARDS Beaucoup d'individus nés ou supposés nés en 1900 ou même en 1904, voire en 1910, sont classes "vieux-lards" et exemptés de l'I.C. Afin d'éviter toute fraude ou abus, il serait souhaitable de faire suivre la mention "vieux-lard" d'une courte note indiquant la date de l'exemption et de qui elle émane. Cette mesure permettrait une grande facilité du contrôle et la possibilité de sévir à coup sûr en cas d'infraction.

IV. - CAFE Chez le sous-chef Murasandonye une plantation de plus de cent cafiers portant une récolte plus que moyenne de baies rouges n'avait pas été soumise à la cueillette au 15 juin. Comme explication de cet état de chose, il a été répondu que du fait des années de stérilité qu'ont suivi les cafiers du Mulera, les indigènes ont perdu l'habitude de récolter le café, bien qu'il continue à entretenir leur plantation par crainte des amendes. En conséquence, le système d'amende a été ordonné en cas de non-récolte, et le fait signalé à Monsieur op de Beek.

L'Agent territorial c.p.

L. REMY

Ruhengeri



2793

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruengerie, le 2 juillet 1951

Recensement des indigenes

Demande de livrets et de r̄iches d'identité

NOMS DU DEMANDEUR	LIVRETS	FICHES	OBSERVATIONS
Cherkamari	200	500	Fiches reçues
S/cher MURASANDONYE	200	200	
" KABEJA	200	200	
" KABONDERE	400	400	
" GAKWAYA	175	175	
" KABANGO	225	225	
" RUGERINYANGE	100	70	
" KARASIRA	125	125	
Chr BISAMAZA	6	-	
S/cher RUBAMBANA	-	-	
" MUSUHUKA	6	-	
TOTAL:	1.625		
		1.895 - 500 = 1.395	

Demandes reçues au cours du mois de juin 1951.

L4 Agent territorial u.p.

L. REM